

*Pôle communication*

Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### **Fin de la suspension des vols internationaux de passagers**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté de suspension des programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie. Cette mesure prend fin ce jour.**

Afin de protéger la santé des Calédoniens face à l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a suspendu, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, l'autorisation d'exploiter les services aériens internationaux réguliers des compagnies qui desservent la Nouvelle-Calédonie.

Depuis cette date, la situation sanitaire de la Nouvelle-Calédonie a fortement évolué. Le virus du Covid-19 circule désormais librement et le taux de vaccination permet d'envisager une réouverture des liaisons avec les pays qui mettent en œuvre une politique vaccinale similaire à celle de la Nouvelle-Calédonie. De plus, l'arrivée en Nouvelle Calédonie reste soumise à la détention d'un schéma vaccinal complet pour tous les passagers majeurs et les motifs impérieux pour se rendre en Nouvelle-Calédonie ont été supprimés.

Compte tenu de ces éléments, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté de suspension des vols au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie. La fin de cette suspension est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2021 au lieu du 31 décembre 2021 à minuit.

\* \*  
\*